

Villenoy, aujourd'hui

La Lettre du Maire Septembre 2026



Edito du Maire

Chères Villenoyennes, chers Villenoyens,
La rentrée de septembre a été marquée par un dynamisme et un engagement forts au sein de notre commune. Nous avons partagé des moments riches en émotions et en partages, notamment lors de l'inauguration de notre Pôle historique 39-45 le samedi 19 septembre, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Cet espace, qui met à l'honneur notre abri conique anti-aérien, est le fruit de nombreuses années de travail pour préserver et transmettre le patrimoine de Villenoy.

Cette volonté de bâtir l'avenir ensemble s'est également illustrée le 31 août avec l'inauguration de la nouvelle école maternelle inclusive « Les Petits Pas Bleus ». Ce projet, durable et ouvert sur la nature, offre à nos enfants bien plus qu'un lieu d'apprentissage : il leur transmet la plus belle des leçons, celle du respect des autres et de notre environnement. Notre tissu associatif, dont la diversité a une nouvelle fois été saluée lors du franc succès du Forum des Associations le 6 septembre, participe lui aussi pleinement à cette cohésion locale.

Protéger et anticiper : une priorité absolue La sécurité et la protection de la population sont au cœur des responsabilités de la commune. Face aux événements exceptionnels qui peuvent survenir (inondations, canicules, ou encore cyberattaques), votre équipe municipale a travaillé à la mise à jour de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Notre démarche est claire : disposer d'une organisation préparée à l'avance pour ne pas improviser dans l'urgence. Bien se préparer aujourd'hui, c'est mieux se protéger demain. Dans ce même esprit de prévention, nous menons une action concertée avec le Département pour aménager une section d'approche limitée à 70 km/h sur la RD 5 à l'entrée sud de notre commune, afin d'y améliorer la sécurité routière.

Solidarité et lien intergénérationnel Enfin, notre engagement solidaire se poursuit auprès de nos aînés. Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est pleinement mobilisé pour vous accompagner au quotidien et vous proposer des moments de convivialité. J'aurai d'ailleurs le plaisir de vous retrouver à l'occasion des animations gratuites de la Semaine Bleue du 6 au 9 octobre, ainsi que lors de notre traditionnel repas des Seniors le dimanche 29 novembre.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne à Villenoy.

Fidèlement,
Emmanuel HUDE
Maire de Villenoy



Samedi 19 septembre a été inauguré le Pôle historique 39-45

en présence de :

- Madame Nathalie TORTRAT, Conseillère régionale Ile-de-France,
- Monsieur Stéphane DEVAUCHELLE, Conseiller départemental,
- Monsieur Emmanuel HUDE, Maire de Villenoy,
- Monsieur François DAVEAU, historien passionné de la Commune qui présentait sa collection,
- Monsieur Romain VESIN, réalisateur du film «L'ALERTE» tourné en mai dernier avec les élèves de la classe de M. Sueur, DZ Memory et Histoire & Co,
- Monsieur Valentin DISANT, photographe qui présentait son exposition des photos du tournage,
- des élus de la municipalité, des Maires de l'agglomération, des Villenoyens-ennes et des agents de la commune.

Fruit de nombreuses années de travail, ce lieu qui représente le patrimoine de notre commune avec l'abri conique anti aérien a été célébré tout le week end lors des journées européennes du patrimoine avec la collaboration de DZ Memory.

Un moment riche en émotions et partages.

Merci à tous pour votre participation !



Retour en images

La nouvelle école maternelle inclusive Les Petits Pas Bleus a été inaugurée - lundi 31 août - en présence de :

- Madame Camille Galliard-Minier, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées,
- Madame la Sénatrice Anne Chain-Larché, vice-présidente du Sénat
- Madame la Sénatrice Mariane Margaté
- Monsieur le Sénateur Vincent Éblé
- Monsieur Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président du Conseil régional Île-de-France,
- Monsieur Jean-François Parigi, Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- Monsieur Emmanuel Hude, Maire de Villenoy,
- Monsieur Julien Kerdoncuf, sous-préfet de l'arrondissement de Meaux



- Madame Véronique Pasquier, Présidente du Conseil d'Administration de l'EPMS,
- Monsieur Stéphane Devauchelle, Conseiller départemental du canton de Claye-Souilly,
- Madame Vo Quang, Directrice académique de l'Education nationale,
- Madame Keita, Directrice de l'EPMS,
- Madame Pinheiro, Directrice de l'école,
- Madame Barranco, Présidente fondatrice du Lions Cyber Actions Autisme Francophone,
- des élus de la municipalité, des Maires de l'agglomération, des équipes éducatives et pédagogiques de l'école, des agents de la commune et de nombreux parents avec leurs enfants.

«Bâtir une école, c'est investir dans l'avenir. Mais bâtir une école inclusive, durable et ouverte sur la nature, c'est transmettre à nos enfants la plus belle des leçons : celle du respect des autres et de notre environnement.»

Un moment de partage de tous les acteurs autour de ce projet commun ayant pour seul objectif d'offrir aux enfants un lieu où bien vivre ensemble.



Forum des Associations 2026

Dimanche 6 septembre, le Forum des associations a une nouvelle fois rencontré un beau succès ! Cette journée a permis aux habitants de découvrir la richesse et la diversité du tissu associatif de notre commune. Tout au long de la journée, les visiteurs ont pu rencontrer les bénévoles des associations pour poser leurs questions et découvrir leurs activités.



Toutes les coordonnées des associations sont disponibles dans le guide 2026



Protection & Sécurité

La sécurité et la protection de la population sont au cœur des responsabilités de la commune.

Face aux événements exceptionnels qui peuvent survenir, il est essentiel d'anticiper et de savoir comment agir. C'est dans cet objectif que l'équipe municipale a travaillé à la mise à jour de deux outils complémentaires : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan communal de sauvegarde (PCS).

Le PCS : organiser la réponse de la commune

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) concerne l'organisation de la commune en cas d'événement important. Il précise les rôles des élus et des agents municipaux, les moyens disponibles, les modalités d'alerte et d'information de la population ainsi que les actions à mettre en œuvre pour protéger et accompagner les habitants.

Le PCS permet à la commune de ne pas improviser dans l'urgence, mais de disposer d'une organisation préparée à l'avance.

Concrètement, comment cela fonctionne ?

En cas d'inondation, la commune peut suivre l'évolution de la situation, alerter les habitants concernés, identifier les personnes vulnérables, sécuriser certains secteurs et organiser, si nécessaire, une mise à l'abri ou une évacuation.

En cas de vague de chaleur, le PCS permet de renforcer la vigilance auprès des personnes fragiles ou isolées, de diffuser les recommandations sanitaires et de proposer des lieux frais, préalablement identifiés et équipés. Ainsi, lors des épisodes de canicule de cet été, les élus ont pu accueillir les administrés qui le souhaitaient dans des lieux climatisés comme le Centre Marie-Jeanne Bassot.

Face au risque de cyberattaque, le PCS de Villenoy comporte désormais un nouveau volet consacré à la sécurité numérique et à la continuité des services municipaux. En cas d'attaque informatique, la commune doit pouvoir protéger ses systèmes, maintenir autant que possible ses missions essentielles, disposer de procédures alternatives de fonctionnement et assurer la continuité de l'information auprès de la population.



La sécurité civile, c'est l'affaire de tous

La préparation d'une crise ne repose pas uniquement sur la commune. Chaque habitant peut contribuer à sa propre sécurité et à celle de ses proches en connaissant les risques, en respectant les consignes et en restant attentif aux personnes vulnérables de son entourage.

DICRIM : je connais les risques et les bons réflexes | PCS : la commune sait comment s'organiser et agir

Notre objectif est simple : anticiper pour mieux protéger, informer pour mieux rassurer et agir collectivement lorsque survient une situation exceptionnelle.

L'équipe municipale poursuit ainsi son travail de prévention et de préparation afin de renforcer la sécurité et la résilience de notre commune.

Bien se préparer aujourd'hui, c'est mieux se protéger demain.

Personnes fragiles et isolées

Pouvoir contacter les personnes âgées isolées en cas de crise !

Le registre nominatif des personnes vulnérables est géré par le C.C.A.S. Ce registre a pour finalité de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux, en cas d'activation de tout plan d'alerte et d'urgence. Il est nominatif, confidentiel et ne peut être communiqué qu'au Préfet, sur sa demande et en cas de déclenchement d'un plan d'urgence.

Formulaire disponible sur le site

de la commune : villenoy.fr ou

vous pouvez contacter le C.C.A.S

au 01 83 61 04 60 | ccas@villenoy.fr



Zoom Seniors

A vos agendas !



Semaine Bleue

Le C.C.A.S. vous propose des ateliers/ animations du 6 au 9 octobre dans le cadre de la Semaine Nationale des retraités et personnes âgées (Semaine Bleue). Ces ateliers sont tous gratuits.

Le Saviez-Vous ?

La Municipalité met à disposition pour les personnes de plus de 60 ans :

- **Un accompagnement aux courses** au Magasin Leclerc de Mareuil-lès-Meaux, les 2èmes et 4èmes mardis matin . Information et inscription au plus tard le jeudi précédent auprès du C.C.A.S.

- **Un accompagnement au cimetière de Villenoy** le 1er jeudi de chaque mois. Information et inscription au plus tard le mardi précédent auprès du C.C.A.S.

- **Le forfait améthyste zones 4-5** : Ce forfait financé et attribué par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne permet aux personnes de plus de 65 ans, aux anciens combattants, veuves de guerre et personnes en situation de handicap, de voyager sur le réseau 4-5 d'Ile-de-France. L'abonnement annuel se fait tout au long de l'année. Conditions : être non imposable sur le revenu - Coût de la carte : 22 €.

- **Pass Local Séniors** : Carte permettant aux personnes de plus de 65 ans, imposables sur le revenu d'utiliser les lignes de bus du territoire de la CAPM. L'abonnement se fait au mois de janvier, pour l'année civile. Conditions : être imposable - Coût du Pass Local : 35 €

- **Ciné Séniors** : Destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans, sous présentation de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, les séniors peuvent bénéficier d'une séance de cinéma à 3,50 € au Studio 31, 31 place de l'Ariane à CHESSY. Informations et inscriptions auprès du C.C.A.S.

- **Repas des Seniors (67 ans et +) et/ou colis (70 ans et +)** : Retrouvons-nous autour d'un moment festif le dimanche 29 novembre !

Pour tout renseignement, contactez le CCAS ou venez nous rencontrer lors des permanences qui se tiendront dans la salle des Mariages de 9h30 à 11h30 :

- les lundis 28 septembre et 12 octobre
- les jeudis 24 septembre et 1er octobre.

Les formulaires d'inscription sont à remettre aux élus lors des permanences ou à déposer à l'accueil de la Mairie au plus tard le 18 octobre.

Coordonnées du C.C.A.S. :

01 83 61 04 60 | ccas@villenoy.fr

Informations municipales

Aménagements RD 5

La commune travaille de concert avec le Département pour améliorer la sécurité routière sur et aux abords de la route départementale 5. Dans la poursuite des objectifs partagés de réduction de la vitesse et en complément du marquage réalisé par la commune, il a été demandé au Département de bien vouloir étudier la faisabilité d'un aménagement incitant les usagers à ralentir.

Le Département mène une politique d'aménagement de sections d'approche d'agglomération limitées à 70 km/h. Celles-ci ont pour objectif de créer « une section de transition » permettant une décélération progressive entre la rase campagne limitée à 80 km/h ou à 90 km/h et l'agglomération limitée à 50 km/h, et de proposer à l'usager un code de lecture applicable à l'ensemble des routes départementales, lui faisant comprendre qu'il va entrer dans une zone urbanisée. Une limitation à 70 km/h est mise en place à l'entrée de cette section.

Ainsi, le Département va procéder à la réalisation d'une section d'approche d'agglomération limitée à 70 km/h sur la RD 5 à l'entrée sud de la commune. La Commune doit s'engager à participer à l'entretien des haies et des surfaces enherbées.

[Agenda #octobre]

Vacances d'Automne : du 17/10 au 01/11 : consultez les programmes de l'Accueil de Loisirs, du Centre Marie-Jeanne Bassot et l'Espace Jeunesse

03/10 : J'écoute et je crée à la bibliothèque | Octobre Rose

07 et 10/10 : Fête de la Science

29/10 : Conférence - Journée mondiale de l'AVC

31/10 : Halloween et Café Lecture

Toutes les informations



sur villenoy.fr



L'Agenda culturel de septembre à décembre 2026 est disponible sur le site mais également en format papier dans tous les lieux d'accueil.

